

# TRAITÉ DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT TROPICAL

Pr Michel Maldague

## TOME I

### DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RÉGIONS TROPICALES Approche systémique - Notions - Concepts - Méthodes

#### Fascicule I - 4

#### *Place de la culture dans le développement*

#### Place du fascicule

Satisfaire les besoins du développement biophysique de l'homme, et, par là, tous ses besoins essentiels (cf. fasc. I - 1), implique un environnement biophysique de qualité (cf. fasc. I - 2) ; c'est le premier impératif du développement (cf. Tableau synoptique, *in* Introduction). Le deuxième impératif du développement dérive du premier : il convient que l'on dispose de sols fertiles, productifs (cf. fasc. I - 3).

Mais cela ne suffit pas, car, outre des besoins matériels, l'homme a aussi des besoins spirituels. Il en résulte que le développement, pour être réussi, doit être non seulement tributaire de l'environnement biophysique, mais encore de l'environnement culturel. C'est là le troisième impératif du développement (cf. Tableau synoptique, *in* Introduction).

Le présent chapitre introduit la notion de culture et tente de synthétiser l'émergence de la culture. Il s'étend ensuite sur les apports des Conférences de l'UNESCO, de Venise, en 1970, et de Mexico, en 1982. Les notions de politiques culturelles, d'identité culturelle, de patrimoine culturel et les relations entre culture, développement et environnement sont examinées ainsi que quelques traits culturels africains.

---

#### Table des matières

1. Introduction à l'idée de culture, 4 - 3
2. Origine des cultures, 4 - 4  
*Fig. 4 - 1. Place de la culture dans le développement. Intégration de l'environnement et du développement et intégration du développement et de l'environnement, 4 - 5*
3. Politiques culturelles, 4 - 6
4. Deuxième Conférence mondiale sur les politiques culturelles. *Mondiacult, Mexico, 26 juillet-6 août 1982, 4 - 7*

5. Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 4 - 7
  - 5.1 Identité culturelle, 4 - 7
  - Fig. 4 - 2. Promotion de la culture dans le cadre du développement, 4 - 8*
  - 5.2 Dimension culturelle du développement, 4 - 8
  - 5.3 Culture et démocratie, 4 - 9
  - 5.4 Patrimoine culturel, 4 - 9
  - 5.5 Rapports de la culture avec l'éducation, la science et la communication, 4 - 9
  - 5.6 Nouvelles technologies de la communication et de l'information, 4 - 10
  
6. Quelques traits culturels africains, 4 - 11
  
7. Culture et développement au temps de la colonisation et durant les premières décennies de développement, 4 - 11  
*Fig. 4 - 3. Les trois concepts majeurs qui ont dominé les projets de développement durant la colonisation et les premières décennies de développement, 4 - 11*
  
8. Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 4 - 12 •

Fascicule 4

**PLACE DE LA CULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT**

**1. Introduction à l'idée de culture**

1. Qu'est-ce que la culture ? Nous pourrions dire que c'est un sujet qu'il est pratiquement impossible de définir (1). Jacques Toubon note : « *Il en est de la culture comme de toutes les valeurs auxquelles nous tenons : nous perdons plus que nous gagnons à les enfermer dans des définitions. La connaissance intuitive que nous en avons, le sentiment indicible de ce qui est juste sont de plus sûrs guides que les définitions que nous pouvons donner* (2) ».

2. Butinant dans le dossier consacré par la *Revue des deux Mondes* à la culture, nous y avons glané quelques idées éclairantes.

3. Toubon (3). - La culture n'est pas l'art. L'art est création individuelle ; il est l'objet de la culture. - Culture, comme expression d'un patrimoine et de valeurs collectives, comme mémoire d'une nation. - La culture, par nature, est fait social, qui justifie l'intérêt public. - Préserver à travers un certain type de politique culturelle des valeurs privilégiant les idéaux collectifs, les valeurs partagées. - La culture n'est pas un secteur d'activités, encore moins une série d'activités ; elle ne peut être accaparée par une catégorie de professionnels. - La culture n'est pas non plus un ensemble d'activités raffinées, de divertissements réservés à une classe de privilégiés, une activité mondaine, un passe-temps de luxe. - Il n'y a de culture que du plus grand nombre ; il y a lieu de permettre à tous l'accès à la culture, utile pour chacun. - La culture favorise notre capacité à ressentir les œuvres de l'esprit, à s'en pénétrer, à s'élever grâce à elle. - Les œuvres les plus éminentes ont cette capacité à transmettre des émotions, à provoquer des méditations ou des illuminations, et conquièrent le plus large public. - La mission d'un ministère de la Culture est de donner à tous les citoyens l'accès à ces étincelles, à ces joies, à ce je-ne-sais-quoi, qui rendent la vie plus belle et l'âme plus haute.

4. Bosquet (4). - La culture est une nécessité intérieure chez l'individu ; elle est une des formes de la liberté. - Nous sommes des « *animaux à jugements* ». Nous faisons notre choix ; notre choix est affaire de discernement. - La culture est alors la somme de ces cimes, qu'elles ressortissent à l'art, à la pensée, au simple processus de nos métamorphoses. - « *La culture est l'art de vivre au-dessus de sa peau* » : L'homme vit de pain et, s'il se respecte — ou si on lui permet de se respecter —, de Dieu. À certaines époques, on remplace Dieu par l'art ou la culture, l'art étant visible et la culture une notion plus éthérée. Le pain mangé, à quoi pense l'homme ? D'abord, il a envie de doubler sa portion de pain. Ainsi vivent les pays entreprenants. Cette satisfaction assouvie, il veut se justifier de ses actes, de ses aspirations, de son vague à l'âme. - L'homme devine qu'il a envers l'espèce un devoir qui n'est dicté par aucune loi. - Je me sens meilleur si je me mets à justifier mon existence. « *J'aspire à être un peu plus que mes quatre membres et mon œsophage* ». Quelque rudimentaire qu'il soit mon cerveau admet, s'il ne réclame vraiment, une éthique. « *Déféquer est moins noble que rêver* ». « Ce qui m'est utile, je pressens qu'il ne me suffit pas. *Je ne suis heureux que si je me crée, inconsciemment ou non, un embryon de vie intérieure.* » - « *La culture ne m'ajoute rien de durable, mais la connaître me permet de mieux me supporter, dans mes errances et dans mes interrogations. Elle me confère un supplément d'âme, quand bien même je serais ennemi de cette notion.* » - Je tire de la nuit des

---

(1) Cf. Dossier : Qu'est-ce que la culture, aujourd'hui, pour vous ? Dossier, *Revue des deux Mondes*, novembre 1994, pp. 11-68.

(2) Jacques Toubon, Faut-il définir la culture ? *Revue des deux Mondes*, nov. 1994, pp. 11-17.

(3) *Ibid.*

(4) Alain Bosquet, Sur huit définitions imparfaites de la culture. *Revue des deux Mondes*, nov. 1994, pp. 18-26.

temps des objets, des musiques et des pensées qui me concernent. - Et la culture devient alors l'espèce d'émanation qui vient de ces œuvres. - La culture inspire : donc elle est le chemin d'une plus grande liberté. - Nous n'avons pas à nous demander si Rimbaud, Goethe, Poussin, Véronèse, Hölderlin, Debussy eussent mieux fait de mener autrement leur vie, ou glorieuse ou misérable. La culture nous impose un état mental et psychique qui nous délivre de nos hiérarchies sociales.

5. Jerphagnon (5). - Dans la *République*, Cicéron rappelle l'anxieuse errance de ces naufragés jetés par la tempête sur un rivage inconnu.

Or, l'un d'eux avisa, dessinées sur le sable, des figures géométriques. « *Courage*, cria-t-il aux autres, *il y a là des traces d'humanité !* » Des traces d'humanité : là serait peut-être la dimension que nous cherchions, selon laquelle savoir, science, érudition devraient se mouvoir pour qu'on ait soudain envie d'en parler en termes, non plus de spécialité, mais de culture. - « *Manifestation de l'homme de tous les lieux et de tous les temps, quand il cherche à se comprendre, quand il s'enchant de rythmes, de formes, de couleurs, de gestes et de sons, et finalement de valeurs* ». Ainsi il y aurait culture toutes les fois qu'un savoir fermement possédé laisserait transparaître, dans sa manifestation la plus simple, la plus accessible, les signes d'humanité qu'il recèle. - J'arrête ici cette *divagatio* à propos d'un je-ne-sais-quoi sans lequel, après tout, on peut vivre. « *Comme on peut vivre sans philosophie, sans musique, sans joie et sans amour. Mais pas si bien* ».

6. Kenneth White (6) - Étant partisan, dans un premier temps du moins, de l'autogestion culturelle, je dirais que l'être humain se gère d'abord lui-même. C'est pour cela que la définition de la culture (individuelle) que je propose est celle-ci : la manière dont l'être humain se conçoit, se travaille, se dirige. - Si pratiquer l'agriculture, c'est tenter de faire rendre à un champ ce qu'il peut donner de meilleur, pratiquer la culture (humaine), c'est essayer de faire rendre au champ de l'être humain le maximum d'être : de présence, de perception, de compréhension, d'expression, de communication. Ensuite, on aborde un sens de l'horizon possible (« se diriger »). - Il y a culture *générale*, non quand on a avalé des dictionnaires, et que l'on sait répondre à dix questions pour mille francs, mais quand les membres d'un groupe, d'une nation (par exemple), sont d'accord sur des principes de base.

## 2. Origine des cultures

7. La fig. 4 - 1 tente de synthétiser l'émergence de la culture. Les communautés sont influencées, dans leur cheminement historique par deux groupes de facteurs :

- il y a, d'une part, les influences de leur milieu géo-physico-biotique dont dépendent notamment la disponibilité des ressources naturelles et les aléas climatiques ;
- il y a, d'autre part, les influences du milieu social et les contacts avec l'extérieur : migrations, guerres, conquêtes, assujettissements.

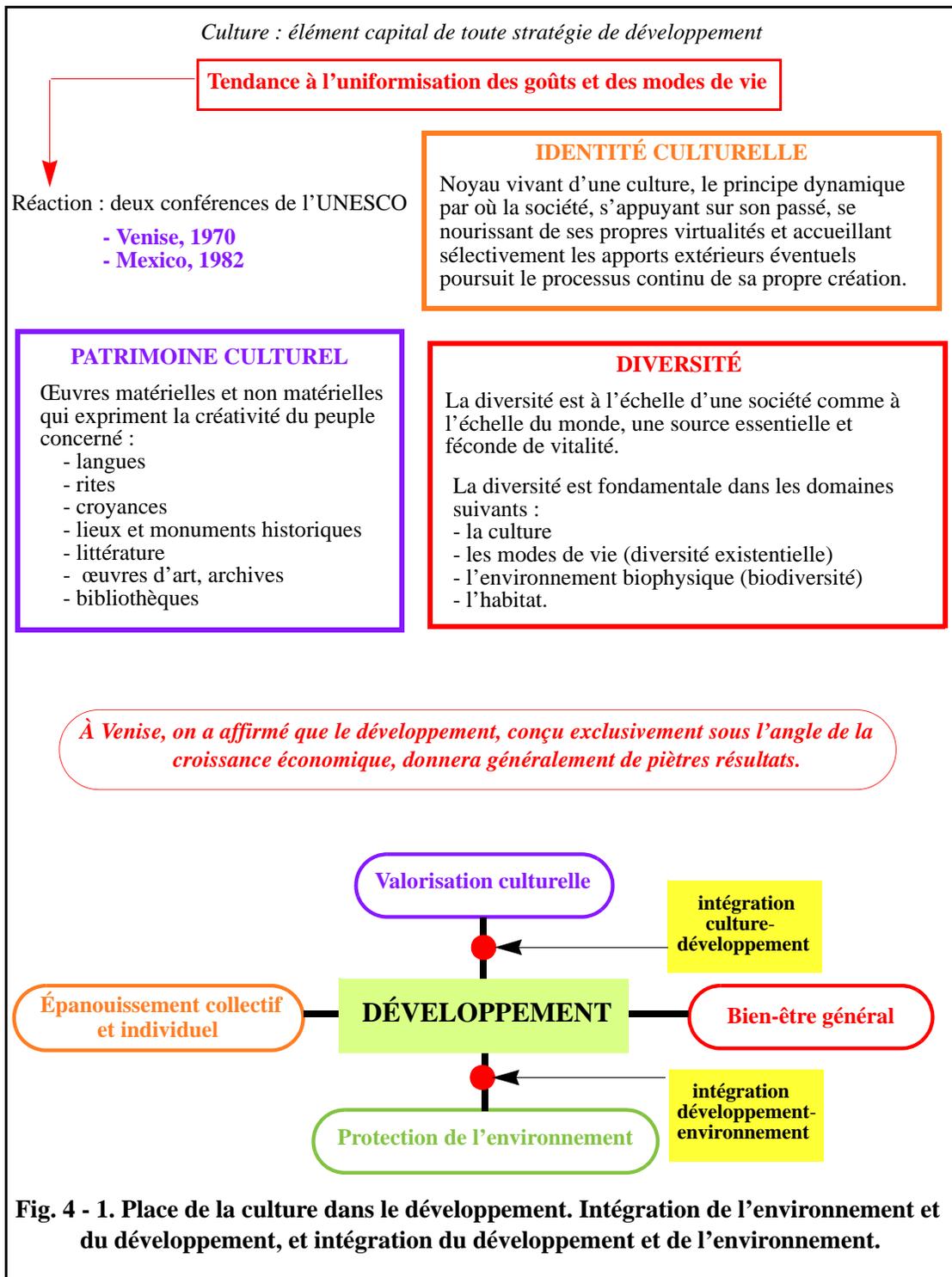
8. Ces deux ensembles d'influences, en interactions dynamiques, induisent des attitudes, des comportements qui expriment la façon d'être de la communauté, ses manières de réagir devant les événements, ses traits culturels, en un mot, sa culture qui s'exprime à travers l'*imaginaire* propre du groupe et se concrétise à la fois dans des *objets matériels* — instruments, outils, constructions, embarcations, bijoux, instruments de musique, fards et parfums — et des *œuvres immatérielles* : langues, rites, croyances, coutumes, chants, sons, danses, pensées, légendes. Cette culture intègre les conceptions, les sentiments, les valeurs sociales ainsi que les visions, représentations et explications du monde et de la vie (7).

---

(5) Lucien Jerphagnon, À propos d'un je-ne-sais-quoi. *Revue des deux Mondes*, nov. 1994, pp. 37-42.

(6) Kenneth White, Hegel et les mouettes chinoises. *Revue des deux Mondes*, nov. 1994, pp. 58-68.

(7) Cf. M. Maldague, TGET, tome III, fasc. 37, *Rapports entre les hommes et leur milieu. Utilisations traditionnelles des ressources du milieu naturel*.



9. Nous reprenons, ci-après, quelques considérations du Prof. Federico Mayor, ex-Directeur général de l'UNESCO, qui situe très bien la culture et le patrimoine culturel des peuples (8) :

*« Dans le patrimoine culturel de chaque peuple s'expriment les mille et une facettes de son génie, et la mystérieuse continuité qui unit tout ce qu'il a produit au fil des âges et tout ce qu'il est susceptible de produire dans les temps à venir. Comment mieux dire que la préservation de ce patrimoine est inséparable de la vitalité, de la créativité spécifiques de ce peuple ?*

*Mais le milieu dans lequel ils vivent contribue aussi à forger l'identité culturelle des peuples. Les œuvres des hommes s'inscrivent dans les paysages, sources d'inspiration et de beauté. Le patrimoine naturel est le complément indissociable du patrimoine culturel ; il présente un intérêt fondamental pour la science et la conservation des espèces végétales et animales, qui constituent un capital irremplaçable et sont indispensables au maintien de la vie. »*

Mayor met ainsi en évidence la troisième intégration, celle de l'environnement biophysique et de la culture (fig. 4 - 2), qui remonte à la nuit des temps.

### 3. Politiques culturelles

10. Après avoir considéré « *les relations économiques Nord-Sud* » et « *la circulation de l'information et la communication* », une troisième question s'impose à l'attention de la communauté internationale : *la question de la culture*. Plusieurs pays ont commencé à considérer la culture comme un élément capital de leur stratégie de développement. Cette importance accrue, accordée à la culture, est sans doute en relation avec la tendance croissante à l'uniformisation des goûts et des modes de vie qui se manifeste dans le monde entier. Paul Feyerabend note, à ce sujet : « (...) *la diversité est bénéfique, alors que l'uniformité est réductrice de nos joies et de nos ressources (intellectuelles, émotionnelles, matérielles)*. » (9)

11. Ces préoccupations se sont accusées depuis 1970, date à laquelle l'UNESCO a réuni à Venise, pour la première fois à l'échelle mondiale, une *Conférence intergouvernementale sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles*. Elles ont également été au centre de la deuxième Conférence sur la culture (10) qui s'est tenue à Mexico, du 26 juillet au 6 août 1982. Nous résumons les aspects clefs de cette question à la figure 4 - 2, où l'on insiste sur la triple intégration qu'il est nécessaire de réaliser pour atteindre un développement valable (*i.e.*, bénéfique à l'homme et à la biosphère) : celle de la culture et du développement ; celle du développement et de l'environnement ; et celle de la culture et de l'environnement qui remonte à la nuit des temps.

12. Depuis la réunion de Venise, de nombreux gouvernements ont élaboré et mis en application une politique culturelle à différents niveaux. Plus des trois-quarts des États membres de l'UNESCO comptent désormais un ministère ou un organisme central, exclusivement chargé des questions culturelles. On constate également, dans certains pays, un regain des expressions culturelles originales, enracinées dans l'histoire propre des peuples. Les arts populaires acquièrent une nouvelle vitalité, s'accompagnant d'un intérêt accru pour les langues nationales ou régionales. On voit aussi se manifester dans le monde entier une plus grande curiosité à l'égard des cultures étrangères ; de plus, le tourisme culturel s'intensifie.

---

(8) Cf. Federico Mayor Zaragoza, Un patrimoine pour tous. UNESCO, *Le Courier*, août 1988, p. 4.

(9) Paul Feyerabend, *Adieu la raison*. Seuil, 1996, p. 7.

(10) Cf. *Fiches de documentation PNUE-CIEM*, n°167 à 172. Éditées par le CIEM.

#### 4. Deuxième Conférence mondiale sur les politiques culturelles

*Mondiacult, Mexico, 26 juillet-6 août 1982*

13. Cette conférence a réuni 129 États membres de l'UNESCO, cinq organisations des Nations Unies, 60 organisations internationales non gouvernementales et 16 organisations intergouvernementales. Elle a abordé un certain nombre de questions d'une importance cruciale et, en premier lieu, *l'identité culturelle* et les *relations interculturelles*. Dans un document établi pour la conférence, l'UNESCO définit l'identité culturelle comme « *le noyau vivant d'une culture, le principe dynamique par où la société, s'appuyant sur son passé, se nourrissant de ses propres virtualités et accueillant sélectivement les apports extérieurs éventuels, poursuit le processus continu de sa propre création* (11) ».

14. Ce même document dénonce *l'uniformisation des modes de vie* qui « *tend à promouvoir tout ce qui lui est conforme et à détruire tout ce qui lui résiste. Elle privilégie certains tracés du savoir au détriment d'autres formes de connaissance ; elle a fait prévaloir certaines valeurs ; elle suscite l'essor de certaines branches d'activité ; elle encourage certains talents et certaines sensibilités et ignore les autres (...)* Cette logique pourrait conduire à une *humanité figée, tant il est vrai que la diversité, si elle est assumée dans l'égalité complète, est à l'échelle d'une société comme à l'échelle du monde, une source essentielle et féconde de vitalité* ».

15. Depuis la Conférence de Venise, l'idée s'est progressivement affirmée que le développement, conçu exclusivement sous l'angle de la croissance économique, donnera généralement de piètres résultats. Il faut que les objectifs de la croissance soient définis également en termes de valorisation culturelle, d'épanouissement collectif et individuel, de bien-être général et de protection de l'environnement.

#### 5. Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles

16. La Conférence (12) a affirmé les principes, qui doivent régir les politiques culturelles, dans la *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles* dont on trouvera quelques extraits ci-dessous (voir aussi la figure 4 - 2).

##### 5.1 Identité culturelle

17. Toute culture représente un ensemble de valeurs unique et irremplaçable puisque c'est par ses traditions et ses formes d'expression que chaque peuple peut manifester, de la façon la plus accomplie, sa présence dans le monde.

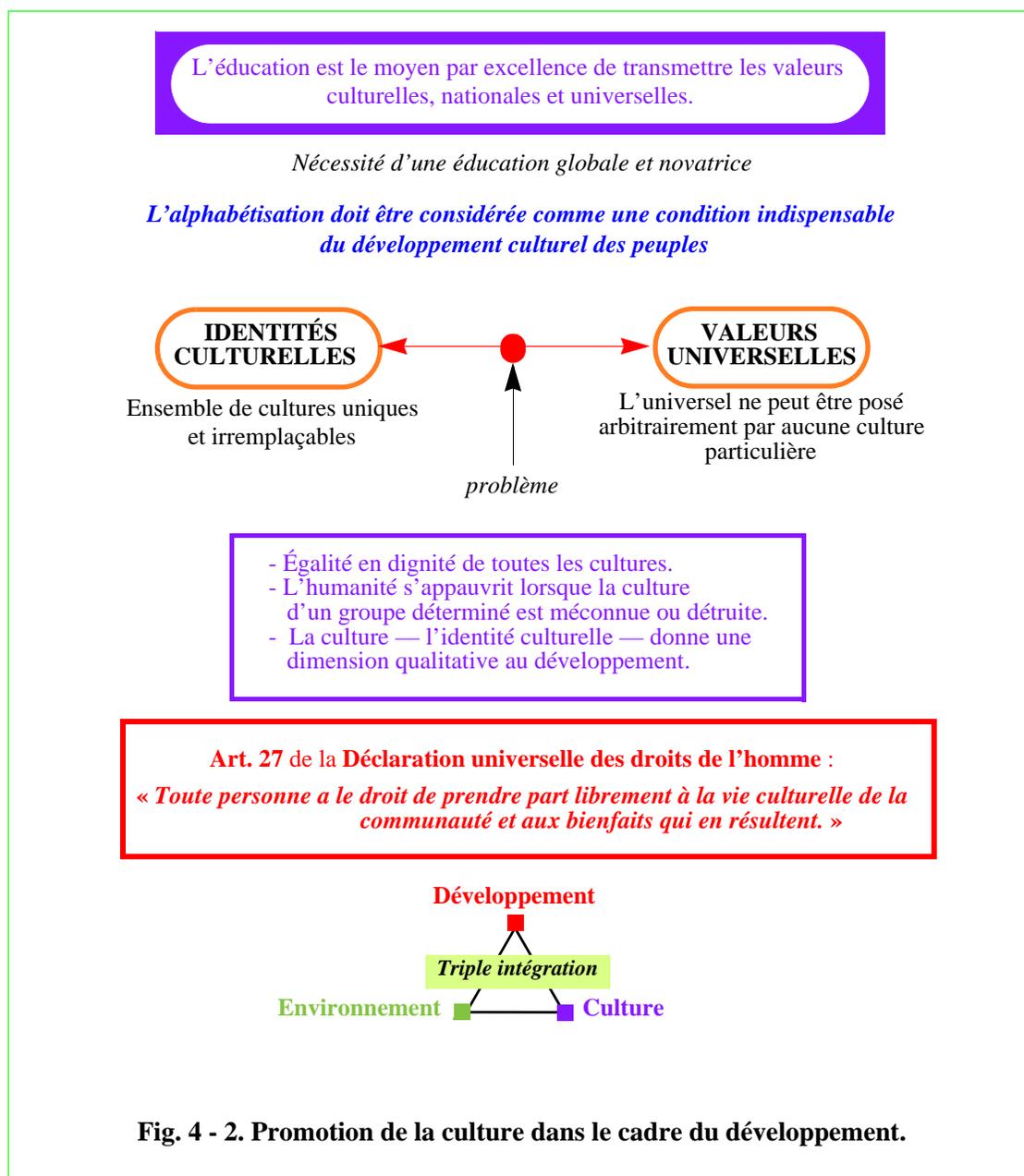
- L'affirmation de l'identité culturelle contribue donc à la libération des peuples.
- L'universel ne peut être posé abstraitement par aucune culture particulière ... Identité culturelle et diversité culturelle sont indissociables.
- Loin d'entraver la communion dans les valeurs universelles qui unissent les peuples, les particularités culturelles la favorisent.
- La communauté internationale considère de son devoir de veiller à préserver et à défendre l'identité culturelle de chaque peuple.
- L'humanité s'appauvrit lorsque la culture d'un groupe déterminé est méconnue ou détruite.
- Il faut reconnaître l'égalité en dignité de toutes les cultures et le droit de chaque peuple et de chaque

---

(11) Dileep Padgaonkar, Résister au nivellement. *Forum du Développement*, n° 84, juillet-août 1982, p. 16. L'auteur a été directeur adjoint de l'Office de l'information du public de l'UNESCO.

(12) Benito Juarez, La déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. *Agécop-liaison*, n° 67, sept.-oct., 1982, pp. 26-28.

communauté culturelle d'affirmer, de préserver et de voir respectée son identité culturelle.



## 5.2 Dimension culturelle du développement

18. La culture constitue une dimension fondamentale du processus de développement qui contribue à renforcer l'indépendance, la souveraineté et l'identité des nations. La croissance a souvent été conçue en termes quantitatifs, sans que soit prise en compte sa nécessaire dimension qualitative, c'est-à-dire la

satisfaction spirituelle et culturelle de l'être humain. Le développement authentique a pour but le bien-être et la satisfaction constante de tous et de chacun.

- L'homme est à l'origine du développement ; il en est aussi la fin.
- Toute politique culturelle doit retrouver le sens profond et humain du processus de développement.
- Un développement équilibré ne peut être assuré que par l'intégration des données culturelles dans les stratégies du développement qui devraient être conçues en prenant en compte le contexte historique, social et culturel de chaque société.

### **5.3 Culture et démocratie**

19. L'article 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* stipule : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté et aux bienfaits qui en résultent ». Les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

- Il s'agit surtout d'ouvrir de nouvelles voies à la démocratie politique en assurant l'égalité des chances dans les domaines de l'éducation et de la culture.
- Il faut décentraliser, géographiquement et administrativement, la vie culturelle.
- La démocratisation de la culture exige, tout d'abord, la décentralisation des lieux de création et de jouissance des arts.
- Afin de garantir la participation de tous les individus à la vie culturelle, il faut éliminer les inégalités qui découlent de l'origine et de la position sociale, de l'éducation, de l'âge, de la langue, du sexe, des convictions religieuses, de la santé et de l'appartenance à des groupes ethniques minoritaires ou marginaux.

### **5.4 Patrimoine culturel**

20. Le patrimoine culturel d'un peuple comprend les œuvres, matérielles et non matérielles, qui expriment la créativité de ce peuple : langues, rites, croyances, lieux et monuments historiques, littérature, œuvres d'art, archives et bibliothèques.

- Tout peuple a le droit et le devoir de défendre et de préserver son patrimoine culturel.

### **5.5 Rapports de la culture avec l'éducation, la science et la communication**

21. Le développement global de la société exige des politiques complémentaires dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science et de la communication, afin d'établir un équilibre harmonieux entre le progrès technique et l'élévation intellectuelle et morale de l'humanité.

- L'éducation est par excellence un moyen de transmission des valeurs culturelles nationales et universelles (cf. fig. 4 - 2).
- Il faut aujourd'hui une éducation globale et novatrice, visant non seulement à informer et à transmettre, mais aussi à former et à renouveler.
- Il importe à cet égard de revaloriser les langues nationales comme véhicule du savoir.
- L'alphabétisation doit être considérée comme une condition indispensable du développement culturel des peuples.
- L'enseignement des sciences et de la technologie doit notamment être conçu comme un processus culturel de développement de l'esprit critique, et être incorporé aux systèmes éducatifs en fonction des exigences du développement des peuples.
- La circulation libre et la diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, des idées et des connaissances impliquent le droit de toutes les nations non seulement de recevoir mais aussi de transmettre des messages culturels, éducatifs, scientifiques et technologiques.
- Les progrès technologiques de ces dernières années ont entraîné le développement des industries culturelles. Ces industries peuvent néanmoins se transformer en source de dépendance culturelle et

d'aliénation.

- Il importe donc d'appuyer l'implantation d'industries culturelles, grâce à des programmes d'aide bilatérale ou multilatérale, dans les pays où elles font défaut.
- La société doit s'efforcer d'utiliser les techniques nouvelles de production et de communication de façon à les mettre au service d'un authentique développement individuel et collectif (13).

### 5.6 Nouvelles technologies de la communication et de l'information

22. Ces nouvelles technologies devraient offrir des chances égales aux scientifiques des différentes régions du monde, peut-on lire dans la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* (14). Elles devraient aussi faciliter une large diffusion de l'information et l'accès à cette information, et favoriser un dialogue scientifique vraiment international. À cet égard, il y a lieu de concevoir des systèmes informatiques et des systèmes d'information qui reflètent, dans toute leur diversité, les cultures, les langues, les ressources techniques, les habitudes et les besoins des différents peuples du monde,

23. Les savoirs traditionnels et locaux — expression d'une certaine perception et compréhension du monde — ont apporté et apportent une précieuse contribution à la science et à la technologie. Il faut préserver, protéger, promouvoir et étudier ce patrimoine culturel et ces connaissances empiriques,

24. Dans le même ordre d'idées, le Prof. Mweze Chirhulwire écrit (15) : « *Seule une bonne communication peut redonner du sens à notre humanité qui en a besoin. Et c'est à ce niveau qu'une réflexion éthique (...) s'impose et s'imposera toujours, afin que l'Afrique du XXI<sup>e</sup> siècle, guidées par des valeurs renouvelées d'humanisme, de bonheur et de paix, ne soit plus la périphérie du monde mais qu'elle s'assume de mieux en mieux dans la démocratie, garantie par une communication créatrice authentique, dans la recherche du bien-être complet de l'homme africain.* »

## 6. Quelques traits culturels africains

25. Suivant Mamadou Dia (16), on peut distinguer différents traits caractéristiques de la culture africaine, comme les suivants :

- 1° Attitude à l'égard de l'épargne et de l'investissement :
  - partage des richesses - fêtes ;
  - famille élargie - dépenses somptuaires, ostentatoires.
- 2° Attitude à l'égard de l'autorité :
  - la société africaine est très paternaliste ; très hiérarchisée ;
  - pouvoir des « vieux », des « sages » ; p.ex., le pouvoir des « rois », à Madagascar ;
  - subordination des jeunes aux vieux.
- 3° Attitude vis-à-vis de la parole donnée (promesse, engagement) :
  - la parole donnée n'est pas chose anodine ;
  - importance attachée aux « témoins » ;

---

(13) Voir, à ce sujet, Mweze Chirhulwire N.D., Les autoroutes de l'information et la mondialisation. *Bull. Acad. Nation. des Sc. du Développement de la RDC*, n° 3, 2002, pp. 35-53.

(14) Conférence mondiale sur la science pour le XXI<sup>e</sup> siècle, Budapest 1999. Cf. *Bull. Acad. Nat. Sc. Dév. de la RDC*, n° 1, 2000, pp. 41-70.

(15) Mweze Chirhulwire, N.D., Rapport du premier colloque international sur l'éthique de la communication et de la démocratie en Afrique du XX<sup>e</sup> siècle. In : *Bull. Acad. Nat. Sc. Dév. de la RDC*, n° 1, 2000, pp. 11-19 ; extrait cité, p. 19.

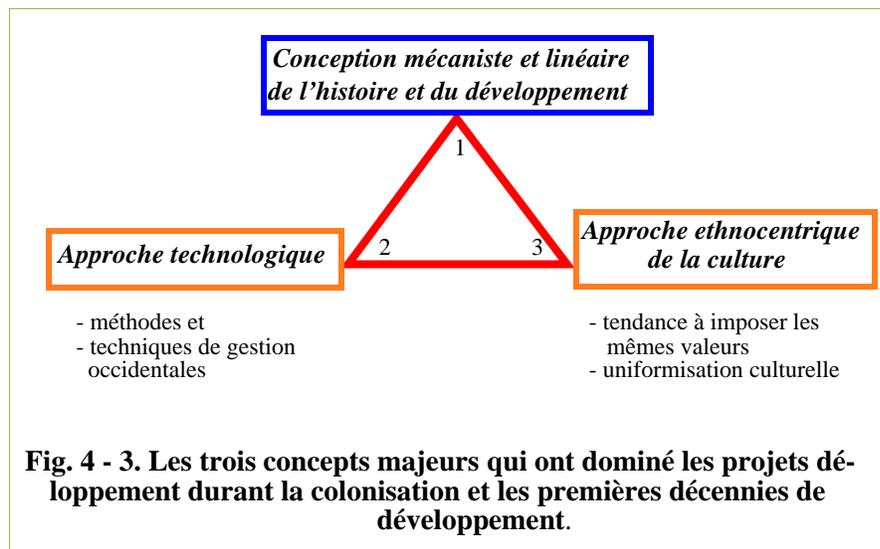
(16) Mamadou Dia, Développement et valeurs culturelles en Afrique subsaharienne. *Finances & Développement*, décembre 1991, pp. 10-13.

- la valeur symbolique du gage est plus importante que sa valeur vénale ;
  - le remboursement est élevé dans le système financier traditionnel ;
  - taux très élevé d'impayés dans le secteur bancaire formel.
- 4° Adhésion aux décisions :
- rapprocher les points de vue plutôt que trancher, juger ; longues discussions avant d'en arriver à l'unanimité (17) ;
- 5° Attitude vis-à-vis des loisirs :
- Importance très grande attachée aux loisirs sociaux : rituels ; cérémonies ; activités sociales ; traditions ; rites d'hospitalité (18) ;
  - Les activités de loisirs servent au renforcement des liens sociaux.
  - En ce qui concerne le travail, les retombées sont plus sociales qu'économiques.

## 7. Culture et développement au temps de la colonisation et durant les premières décennies de développement

26. Contrairement aux acceptions de la culture, mentionnées *supra* et aux apports des Conférences de Venise (1970) et de Mexico (1982), trois concepts ont dominé les projets de développement, à l'époque de la colonisation, d'abord, et lors des premières décennies de développement, ensuite. Ils sont illustrés à la fig. 4 - 3.

27. En réalité, l'idée était de stimuler le développement de l'Afrique à partir de l'extérieur, grâce à des transferts de technologie, de méthodes et de culture. On connaît les piètres résultats, les échecs et la destructuration qui ont été les conséquences de ces choix (19).



(17) Par exemple, lors du stage de terrain à Madagascar, en mai-juin 1996, une longue discussion se déroula avec les villageois en ce qui concernait le choix des activités à réaliser : la construction d'un pont ou la réfection d'une école ; un consensus finit par se dégager : construction du pont et réfection partielle de l'école.

(18) Par exemple, sur l'île de Caniabaque, Archipel des Bijagos, Guinée Bissau, il convient de respecter le rite d'hospitalité qui consiste à partager un peu de vin de palme avec les paysans rencontrés.

(19) Cf. Fascicule 8 : Les crises des stratégies de développement et la nécessité de changer d'approche.

## 8. Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

28. La Convention trouve son origine dans le constat que les œuvres du patrimoine mondial — qu'il s'agisse de monuments, d'ensembles architecturaux, de paysages ou de réserves naturelles — est continuellement exposé à de nombreux risques de dégradation, du fait de l'usure des siècles ou de l'action irresponsable des hommes, de l'érosion et de l'humidité ou de la pollution, de l'urbanisation accélérée et du tourisme de masse.

29. Face à de tels dangers, ont commencé à s'affirmer, à l'échelle mondiale, une conscience nouvelle de la nécessité de sauvegarder ce patrimoine et la volonté de coopérer activement en vue de sa conservation aussi bien que de sa mise en valeur.

30. La Convention repose sur une idée fondamentalement nouvelle : à savoir que cette protection n'incombe pas séparément à l'État sur le territoire duquel se trouve une œuvre à préserver, mais, solidairement, à l'humanité tout entière, dépositaire indivisible de toutes les grandes créations qui jalonnent l'aventure universelle (20).

31. La Convention, adoptée par la *Conférence générale de l'UNESCO*, en 1972, institue un Comité de 21 États membres, chargés d'étudier, selon des critères strictement définis, les biens qui présentent une valeur exceptionnelle, susceptible de les faire figurer sur la « *Liste du patrimoine mondial* ».

32. Ce sont les États qui proposent à ce Comité les biens qui, sur leur territoire, leur paraissent présenter cette valeur. Ils s'engagent par là même à les protéger. Au cas où leurs propositions sont acceptées par le Comité, ils peuvent compter sur une certaine aide de la communauté internationale, fournie grâce au *Fonds du patrimoine*, établi par la Convention.

Alimenté par les contributions des États membres, ainsi que par les dons d'autres États, d'institutions et de particuliers, ce Fonds permet de fournir aux pays qui en ont besoin un soutien matériel ou technique ; il permet également d'organiser des activités de formation de personnel spécialisé.

33. La Convention a connu un succès considérable. Elle est sur la voie de présenter un caractère pleinement universel et de constituer la référence reconnue des chefs-d'œuvre de la culture et de la nature dont le destin concerne, désormais, tous les pays et tous les hommes.

34. À titre d'exemple, mentionnons l'exposition « *Congo : Nature et culture en République Démocratique du Congo* », organisée par l'UNESCO et inaugurée le 9 septembre 2004.

À cette occasion, le Ministre Armand De Decker (21) a déclaré : « *La République Démocratique du Congo présente un patrimoine tout à fait unique à maints égards. Le caractère exceptionnel de sa biodiversité est reflété par le fait que cinq sites naturels ont été inscrits au patrimoine mondial. Au-delà de la diversité naturelle du pays, il y a au Congo une richesse et une diversité culturelles tout aussi extraordinaires. La conservation et la protection de l'environnement de la République Démocratique du Congo présentent un intérêt majeur non seulement pour la population congolaise mais également pour l'humanité entière.* (22) »

L'appartenance à la *Liste du patrimoine mondial* apporte une notoriété nouvelle aux biens inscrits. •

---

(20) Cf. Federico Mayor Zaragoza, *op. cit.*, p. 4.

(21) Ministre de la Coopération au Développement du Royaume de Belgique.

(22) Les différentes allocutions prononcées à cette occasion seront publiées dans le prochain *Bulletin de l'Académie Nationale des Sciences du Développement de la RD Congo* (cf. vol. 6, juin 2005).